**A PROPOS DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE**

La présente communication va s’articuler autour de trois (3) points essentiels relatifs à l’organisations globale des concours dans la fonction publique à savoir :

1. La question de la réduction drastique des postes à pourvoir ;
2. Les recrutements clientélistes dans la fonction publique appelés mesures nouvelles ordinaires ;
3. Les manquements liés à la correction et à la composition électronique.
4. **De la réduction drastique des postes à pourvoir**

L’accès aux emplois dans la fonction publique par le mécanisme des concours directs tout comme la promotion dans les emplois supérieurs à travers les concours et examens professionnels connaissent depuis 2016, des réductions drastiques des postes à pourvoir allant de 25% à près de 75% pour certains emplois.

Á tire d’exemple : les concours d’intégration des ENEP sont passés de 3000 postes en 2015 et 2016, à 1500 en 2017 et à 1000 postes en 2018. Pour l’année 2020, la tendance est de le ramener à 500 postes.

Hors, dans le même temps, il est décrié le manque d’enseignants dans les contrées du pays. Pire pendant que le Gouvernement crie que les effectifs des fonctionnaires sont pléthoriques, ce même gouvernement ne cesse de procéder à des recrutements sur mesures novelles ordinaires, c’est-à-dire sans publication des postes à pourvoir aux candidats, ni de soumission des candidats à la compétition.

1. **Des recrutements clientélistes appelés « mesures nouvelles ordinaires »**

De l’historique de notre administration publique, il faut dire que les mesures nouvelles ordinaires furent le mécanisme de recrutements directs de certaines catégories (niveau BEPC, CEP) pour occuper des emplois d’appui et d’assistance dans la fonction publique pour une simple sélection sur dossier tels les chauffeurs, les agents de liaison, etc.

Mais au fil du temps, ce mécanisme est violé et l’on assiste curieusement à l’augmentation de ce principe qui est d’ailleurs subsidiaire au détriment des concours directs où tous les fils et filles du pays ont l’information pour prendre part. Á tire d’exemple, le Conseil des Ministres du 17 juin 2020 prévoit les recrutements au titre de l’année 2020 les effectifs suivants :

* Concours professionnels, 3395 postes ;
* Concours directs, 4721 postes ;
* Mesures nouvelles spéciales (les tests d’intégration), 4723 postes ;
* Mesures nouvelles ordinaires (recrutement clientélistes), 1115 postes.

Si l’on fait l’addition des deux types de mesures nouvelles, on a un total de 5838, contre 4721 soit un dépassement de plus de 1117 au profit des mesures nouvelles.

Pire, ces dernières années, ces recrutements sont devenus criards leurs nombres augmentent et les niveaux de recrutement vont du CEP, BEPC, BAC, Licence, Maitrise, Master sans que l’opinion nationale ne soit informées. C’est ce qui convient d’appeler un ***« recrutement clandestin et clientéliste dans la fonction publique »***.

Les articles 16, 19 et 21 de la Loi 081-2015/CNT du 25 novembre 2015 et les articles 41, 42 et 45 du Décret n°2020-0463/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID/MDENP du 12 juin 2012, exigent tous la publication de tout type de recrutement dans la fonction publique au public et la soumission des candidats à une compétions.

Dans ces recrutements qui s’opèrent dans la clandestinité totale entre les ministres et leurs proches collaborateurs, l’opinion nationale n’a pas été informée, ce qui rend ces recrutements irréguliers donc à annuler, d’où notre interpellation et indignation.

Au titre de l’année 2019, il faut aller constater que plusieurs départements ministériels ont procédé à ses recrutements sans que l’opinion ne soit informée. C’est cela que nous condamnons et interpellons les structures compétentes dont le RENLAC, l’ASCE-LC et la justice à se saisir de ces cas de recrutements dans notre administration publique qui sapent le principe d’égal accès aux emplois publics.

Parmi ces ministères ayant fait ces recrutements clandestins pour l’année 2019, il faut citer :

* Le Ministère de la fonction publique du travail et de la sécurité sociale avec 32 postes dont 9 de niveau maitrise intégrés sans publication du recrutement ;
* Le Ministère de la Culture, des arts et du Tourisme ;
* Le Ministère des Mines et Carrières ;
* Le Ministère de l’Economie Numérique et des Postes ;
* Le Ministère de l’Agriculture et des aménagements hydrauliques ;
* Etc.

Curieusement, on a noté des affinités de liens familiaux des nouveaux recrus d’avec des autorités politiques et administratives.

La liste est longue et nous disposons des notes et arrêtés d’intégration pour ces recrutements pour tout besoins. Pour un question d’égalité des chances entre les candidats, notre coalition ne peut admettre ces faits qui n’honorent pas le pays.

1. **Des innovations et l’introduction des TIC dans les concours.**

Le Journal le Reporter dans sa **parution n°288 du 15 au 30 juin 2020**, nous informait que des irrégularités ont été constatées dans les corrections électroniques dans certains concours directs dont les inspecteurs des douanes session de 2018. Cela constitue des prémisses de fraudes qui sapent les efforts des candidats.

On se souvient aussi que notre camarade SG du SYNAGRH attirait aussi l’attention de l’opinion nationale sur des irrégularités qu’engendre la correction électronique. Au lieu de l’écouter et apporter des correctifs sur cette correction, le pouvoir en place comme à son habitude a tout simplement relevé le camarade de son poste et saccagé son salaire pendant des mois. Est-ce cela la démocratie et l’innovation dans notre pays ? surement pas.

Et sans résoudre ces défaillances, et avec notre système de connexion internet le plus médiocre qu’il soit, pour l’année 2020, le Ministère de la fonction publique progresse dans ce désordre et veut soumettre les compositions des concours professionnels en ligne avec comme matières d’évaluation les QCM.

Face à cela, l’opinion doit se posée certaines questions de fond et de forme :

* Les QCM sont-ils des mécanismes d’évaluation des compétences des fonctionnaires dans les examens et concours professionnels ?
* Quel est le niveau de fluidité de la connexion internet dans tout le Burkina Faso et combien de zones, localités ont accès à la connexion internet ?
* La composition sur internet n’est-elle pas la souche fondamentale de la corruption au regard du phénomène de Hackers et de la violation des données à caractère personnel ?
* Combien de fonctionnaires sont astreints à l’usage d’ordinateur dans leurs postes de travail ?
* Combien d’agents publics disposent d’ordinateur à leurs noms ?
* Combien d’agents publics ont reçu de formation sur l’usage des ordinateurs ?

Autant de questions qui qui indiquent que le Gouvernement actuel se soucie peu de la transparence, de l’équité et de la lutte contre la fraude dans les concours de la fonction publique.

Il est de notre devoir de dénoncer ces pratiques dans notre administration et d’interpeller par la même occasion le Gouvernement face à ses responsabilités sur cet état de fait.

Contrairement aux propos du Ministre de la Fonction Publique, Séni M. Ouédraogo, il faut dire que si tant est que la composition en ligne, les corrections électroniques, etc., elles peuvent permettre de réduire les dépenses de l’Etat, il reste qu’elles sont plutôt des terrains favorables à la fraude et à l’arbitraire tant dans les concours directs que dans les examens et concours professionnels.

Il sied de souligner que l’accès à l’emploi pour les populations et la promotion dans la carrière sont des droits fondamentaux qui ne doivent être saccagés par des reformes personnalisées et hasardeuses dans notre administration publique.

Aussi la coalition des syndicats présents, en attendant de revenir sur ces questions essentielles, interpelle le Gouvernement afin que soient reconsidérées ces options qui ne sont nullement dans l’intérêt de l’administration, encore moins des populations. Elle appelle l’opinion nationale, les candidats aux concours directs et professionnels, les organismes de lutte contre la corruption à dénoncer les nouveaux modes de recrutement, à faire respecter les principes d’égal accès aux emplois publiques, à la promotion de la transparence dans les recrutements et la lutte contre toute forme de fraude.